

agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence

Sciences de l'éducation

de l'Université de Strasbourg

Vague C 2013-2017

Campagne d'évaluation 2011-2012



agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib



Evaluation des diplômes Licences – Vague C

Académie: Strasbourg

Établissement déposant : Université de Strasbourg

Académie(s):/

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention: Sciences de l'éducation

Domaine: Sciences humaines et sociales

Demande n° S3LI120004223

Périmètre de la formation

• Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Strasbourg.

- Délocalisation(s): /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

NB: Cette présentation reprend le vocabulaire utilisé par le dossier de la mention; néanmoins, le terme « spécialité » qui est employé est impropre, car il ne peut exister de spécialité en licence que dans les domaines de Lettres, Langues et Sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS). Cf. également la partie « appréciation » du rapport.

La mention *Sciences de l'éducation*, proposée sous le même intitulé qu'en 2009-2012, et qui ne comporte, comme antérieurement, qu'une seule troisième année, présente des évolutions notables liées, pour partie, à l'intégration de l'IUFM. Aux trois dominantes existant antérieurement (« Enseignement et apprentissages scolaires » ; « Formation d'adultes » et « Médiations sociales et éducatives ») a été substituée une structure en deux spécialités de deux parcours chacune.

La spécialité Éducation et formation-emploi, prise en charge par la faculté des Sciences de l'éducation de l'Université de Strasbourg comporte ainsi deux parcours : Médiations éducatives et Conseil en formation tout au long de la vie.

Au sein de la spécialité *Intervention et accompagnement éducatif*, prise en charge par l'IUFM d'Alsace, les deux parcours sont *Accompagnement d'actions éducatives* et *Enseignement scolaire polyvalent*. Un tronc commun aux quatre parcours, composé de « savoirs disciplinaires de référence » constitue le quart du volume global des crédits.

L'accès de droit à la 3^e année de licence se fait sur la base d'un acquis de 120 crédits de licence (soit, par exemple, les deux premières années de licence validées) ou un diplôme d'État de niveau III dans le travail social. Une commission statue sur les autres cas de figure.



L'effectif global est de 300 étudiants : 230 pour la spécialité *Éducation et formation-emploi* et 70 pour la spécialité *Intervention et accompagnement éducatif*.

Les débouchés à l'issue de la formation sont à la fois professionnels et universitaires. Sont ainsi prioritairement ciblés, d'une part, les emplois de formateur, conseiller en formation, conseiller à l'emploi, conseiller d'orientation professionnelle, intervenant éducatif en milieu scolaire et, d'autre part, les masters *Conception formation technologie* et *Ingénierie de l'intervention en milieu socioéducatif* ainsi que les masters *Enseignement polyvalent du 1er degré* et *Encadrement et conseil en éducation*, proposés par l'IUFM.

Synthèse de l'évaluation

• Appréciation globale :

La formation proposée présente un caractère délibérément professionnalisant. La diversité des objectifs affichés au sein des différentes filières constitutives de la mention, tout comme les contenus d'enseignement, sont en pleine cohérence avec les débouchés professionnels envisagés. À ce titre, la politique de stage est à souligner. Les modalités d'analyse de l'activité en cours de stage, constituant le cœur même du processus de formation par la pratique, mériteraient toutefois d'être plus précisément présentées. On retiendra deux réserves importantes : 1/ l'utilisation du terme de « spécialité » pour désigner ce qui ne devrait être que des parcours est abusif, puisqu'il ne peut y avoir de « spécialité » au sens officiel du terme en licence qu'en lettres, langues et en STAPS ; 2/ l'orientation professionnalisante exige une explicitation plus rigoureuse qu'elle ne l'est des modes de pilotage de la formation, s'agissant notamment des besoins du monde professionnel auquel elle s'adresse. Il manque aussi des informations sur les étudiants (caractéristiques, devenir) et sur le pilotage possible de la formation à partir de cette base de données.

Points forts:

- Des enseignements diversifiés en phase avec les finalités exprimées.
- Un bon ancrage dans le champ professionnel avec un stage lourd, sur lequel prend appui le module d'accompagnement du projet professionnel.
- La complémentarité des enseignements.
- L'accompagnement des étudiants.

Points faibles :

- L'absence préjudiciable d'informations concernant le devenir des étudiants, au vu d'une formation à visée fortement professionnalisante.
- L'utilisation impropre du terme de « spécialité ».
- Le manque d'information sur la part de l'intervention des professionnels extérieurs.
- Une analyse faible sur les besoins du bassin d'emploi.
- Un manque d'informations précises sur les modalités d'évaluation.
- Un manque d'explicitation relatif à l'accompagnement du stage en vue d'une analyse des pratiques professionnelles.

Recommandations pour l'établissement

C'est essentiellement dans le sens d'un meilleur pilotage de la formation que les efforts devraient être portés et, plus précisément, vers :

- une formulation plus rationnelle des objectifs,
- une modification des intitulés pour remplacer « spécialité » par « parcours »,
- le stage et son accompagnement pourraient dépasser le seul objectif de construction du projet professionnel pour devenir le cœur d'une dynamique de formation,
- une analyse plus précise et rigoureuse des besoins du bassin d'emploi,
- la mise en place d'un dispositif de suivi des étudiants à l'issue de la formation.

Notation

• Note de la mention (A+, A, B ou C): B



Indicateurs

TABLEAU DES INDICATEURS DE LA MENTION (fourni par l'établissement)								
	2006- 2007	2007- 2008	2008- 2009	2009- 2010	2010- 2011			
Nombre d'inscrits pédagogiques en L1 (inscrits dans la mention ou dans un portail pouvant mener à l'obtention de ce diplôme) Nombre d'inscrits pédagogiques en L2 (inscrits dans la mention ou dans un portail pouvant mener à l'obtention de ce diplôme)								
Nombre d'inscrits pédagogiques en L3	-			90	64			
Taux d'inscrits pédagogiques sortant de L2 pour intégrer une autre formation que la L3 correspondante								
Taux d'inscrits pédagogiques entrant en L3 venant d'une autre formation que la L2 correspondante	Années antérieures à la fusion des trois universités de Strasbourg - Données indisponibles			22	23			
Taux de réussite en L1 (sur la base du nombre d'inscrits pédagogiques ayant entièrement validé la L1)								
Taux d'abandon en L1 (est considéré comme abandon l'absence de note à tous les examens et/ou au contrôle continu)								
Taux de réussite en 3 ans (sur la base du nombre d'étudiants inscrits dans l'établissement à N-3 ayant obtenu leur diplôme)								
Taux de réussite en 5 ans (sur la base nombre d'étudiants inscrits dans l'établissement à N-5 ayant obtenu leur diplôme)								
Taux de poursuite en deuxième cycle universitaire								
Taux d'insertion professionnelle (taux d'inscrits en L3 ayant obtenu leur diplôme et s'étant insérés dans la vie professionnelle selon la dernière enquête de l'établissement)								
				L2 en 2010- 2011	L3 en 2010- 2011			
Volume horaire (nombre d'heures de présence d'un étudiant hors stage et projet tuteuré)								
Taux des enseignements d'ouverture et de préparation à la vie professionnelle								
Nombre d'enseignants-chercheurs intervenant dans la mention								
Nombre global d'heures assurées par ces enseignants-chercheurs								
Nombre global d'heures assurées par des intervenants professionnels extérieurs								



Observations de l'établissement



Monsieur Jean-Marc GEIB Directeur

Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur Section des formations et des Diplômes

20 rue Vivienne 75002 PARIS

Alain BERETZ Président

Affaire suivie par Frédérique GRANET-LAMBRECHTS

Vice-présidente Formations Initiale et Continue Strasbourg, le 9 mai 2012

Objet: Evaluation des Licences, des Licences professionnelles et des Masters

<u>Nos Réf.</u>: FG/MA/N° 2012-076

Secrétariat :

Martine ARRO

Tél.: +33 (0)3 68 85 63 62 Martine.Arro@unistra.fr Monsieur le Directeur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint les réponses aux évaluations réalisées par les experts de l'AERES des dossiers déposés au niveau Licence et au niveau Master par l'Université de Strasbourg dans le cadre de la campagne d'habilitation vague C.

Je vous en souhaite bonne réception et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Alain BERETZ

Institut Le Bel 4 rue Blaise Pascal CS 90032 F-67081 Strasbourg Cedex Tél.: +33 (0)3 68 85 63 62 Fax: +33 (0)3 68 85 63 99

www.unistra.fr www.unistra.fr



Académie: Strasbourg

Etablissement déposant : Université de Strasbourg

Mention : Sciences de l'Education

Domaine : Sciences humaines et sociales

Demande n°S3LI130004223

En préambule aux réponses pour chacune des mentions, l'établissement souhaite faire part des éléments suivants, en réponse à des observations formulées par les experts concernant la durée du suivi de l'offre de formation

Refondée au 1^{er} janvier 2009, la jeune Université de Strasbourg a entrepris de se doter de procédures et d'outils validés par son CEVU et son CA en ce qui concerne l'évaluation des formations, l'évaluation des enseignements et le suivi de l'insertion professionnelle des étudiants, de sorte que les enquêtes réalisées au niveau de l'ensemble de l'établissement ne peuvent pas remonter à des années antérieures.

S'agissant des enquêtes relatives à l'évaluation des formations, la première enquête générale a porté sur l'année 2011 et un bilan a été présenté à la Commission centrale de suivi en mars 2012.

S'agissant de l'évaluation des enseignements, les procédures et les outils ont été élaborés en 2011 et approuvés par le CEVU en mai 2012. La première enquête générale sera effectuée à l'issue du semestre d'automne 2012.

Enfin, au-delà des enquêtes dans les composantes, les enquêtes nationales de suivi de l'insertion professionnelle des étudiants ont été faites, par contre l'université n'a pas entrepris d'enquêtes systématiques des diplômés de Licence générale jusqu'à 2011. Depuis lors, de telles enquêtes sont aussi réalisées.

I. Les besoins du marché du travail

En Alsace, en 2009 et 2010, près de 3000 offres d'emploi sont apparues dans le secteur professionnel de l'éducation et de la formation en dehors des postes offerts aux concours, en Alsace. Offres d'emploi (hors concours) en Alsace liées aux champs professionnels de notre Licence

Code ROME	Appellation	2009	2010	Taux de tension
K2101	Conseiller en formation	34	35	24,6%
K2102	Coordonnateur pédagogique	14	25	10,3%
K2104	Education et surveillance	225	488	12,6%
K2105	Enseignement artistique	33	46	19%
K2106	Enseignant des écoles	15	40	20%
K2107	Enseignement général second degré	503	416	31,4%
K2109	Enseignement technique et prof.	20	55	38,7%
K2111	Formation professionnelle	475	491	32,2%
K2112	Orientation scolaire et prof.	10	24	17,6%

Source : Pôle Emploi Alsace. Analyse : Faculté de Sciences de l'Education.

Les emplois dans l'enseignement général du second degré a généré plus de 900 offres (hors concours), les postes de surveillants et d'assistants d'éducation plus de 700. Pour ce qui concerne la formation, ce sont d'abord des offres de formateurs, près d'un tiers du total. 69 postes concernaient des conseillers en formation, 40 postes de coordination pédagogique, une trentaine de postes de

conseillers d'orientation professionnelle (qui interviennent dans le cadre de la formation continue en direction des actifs, occupés ou inoccupés). Globalement, plus d'un quart de ces offres n'ont pas trouvé preneur : précisément 26,4 %. Ces pénuries de main-d'œuvre sont criantes surtout pour les postes de formateurs (32,2 %), 17 % des offres annulées pour l'orientation professionnelle, 25 % chez les conseillers en formation.

II. UE «projet étudiant», stage

Le stage donnera lieu à un rapport de stage d'une trentaine de pages. Ce stage aura pour objet la mise en pratique dans l'activité réelle des contenus d'enseignement des parcours : mise en œuvre et évaluation de dispositifs et/ou d'une instrumentation pédagogique en lien avec la FPC ou l'enseignement, construction d'un contenu pédagogique, réalisation d'un face-à-face pédagogique ou de transmission à un public réel (juvénile ou adulte), production d'un support d'enseignement et/ou de formation. Ce rapport, en plus de décrire le contexte de mise en œuvre de l'activité, s'attachera à décrire l'écart entre les représentations a priori de l'étudiant concernant le poste et/ou la fonction et la pratique réelle, la polyvalence fonctionnelle des acteurs des champs de la formation et de l'éducation et l'exigence d'intégrer à toute réflexion la constitution d'un réseau partenarial et la mise à jour continue (actualisation) des connaissances. Concernant l'IUFM, le stage peut être considéré comme le pivot du parcours, nourri par les formations théoriques le précédant et exploité lors des retours de stage. Le stage offre la possibilité d'utiliser, dans un cas concret en situation professionnelle, les outils et les savoirs universitaires pour permettre la construction de véritables compétences. Le stage professionnel est un support pour analyser l'activité de travail en tant que sujet en activité par une auto-analyse. L'évaluation portera sur l'analyse de l'activité faite par l'étudiant, tant au niveau de la planification du projet, de la mise en œuvre et du suivi de l'action pédagogique entreprise et d'un retour réflexif sur sa pratique. L'évaluation portera sur la manière dont l'étudiant exploite, sur le terrain et dans le rapport de stage, les outils mis à sa disposition durant le cursus : les outils pour planifier un projet à partir d'objectifs précis en rapport avec un contexte analysé au préalable ; les outils de régulation de son action pédagogique pour assurer la mise en œuvre et le suivi du projet de formation ou d'éducation ; les outils permettant un retour réflexif sur sa pratique et sur les choix qu'il a fait en cours d'action.

III. Suivi des étudiants

Une référente «alumni», E. Poupardin, MCF 71ème, au sein de la faculté contactera les diplômés depuis 2000, qui sont entrés dans la base Alumni depuis peu. Une fiche de renseignements sera proposée, ainsi que l'abonnement à une lettre alumni. Par ailleurs, un projet de recherche, co-financé par le conseil scientifique de l'Université, le LISEC Alsace et la Maison de la Pédagogie Universitaire et piloté par S. GUILLON, MCF 70ème, également référent Espace Avenir pour la faculté, interrogera l'ensemble des étudiants ayant été inscrits en 2005 (suivi longitudinal à n+7) sur l'expérience étudiante (y compris l'intégration universitaire et la relation formation-emploi).

IV. Remarques concernant les deux parcours portés par l'IUFM

L'objectif de ces parcours est de préparer les étudiants qui se destinent à l'enseignement dans le premier degré et à l'encadrement éducatif à l'entrée en master correspondant en les «préprofessionnalisant». Il s'agit de leur permettre une mise à niveau disciplinaire et de se constituer un socle de connaissances et de capacités facilitant leur entrée dans des masters lourds car alliant préparation au concours, formation professionnelle et recherche. Les deux parcours proposés par l'IUFM ne sont pas à proprement dit à visée d'insertion professionnelle immédiate, ni au sens des contenus, ni au sens des débouchés. En effet, ils visent à permettre aux étudiants d'aborder plus sereinement le master par une meilleure connaissance d'un secteur d'activité grâce à des outils d'analyse des actions éducatives contextualisées. Le principal débouché pour les deux parcours est bien la poursuite en master : en donnant la possibilité de réintégrer une formation universitaire aux étudiants déjà professionnalisés. Ces derniers souhaitent reprendre le cursus jusqu'au master pour prétendre passer des concours existant dans le secteur professionnel. L'ancrage de la formation autour d'un projet professionnel de la licence donne du sens à cette formation et facilite la reprise d'études à caractère universitaire. La licence se présente comme une étape à la fois indispensable pour une entrée idoine dans une formation universitaire, mais aussi une étape à part entière par la

reconnaissance d'une qualification reconnue qu'octroie la licence; en donnant à des étudiants spécialistes d'une discipline universitaire, une ouverture sur une culture spécifique au secteur professionnel dans lequel ils souhaitent s'insérer afin de pouvoir se spécialiser plus tôt dans les métiers de l'enseignement ou de la formation. Les étudiants souhaitant néanmoins s'insérer dans le marché du travail auront au cours de cette année pu développer un ensemble de compétences transférables dans différents domaines: Animateurs et formateurs notamment en organisme de formation; Insertion professionnelles au sein d'une entreprise liée à la formation, la communication, la culture (librairie, organisme de conseil, de formation d'adultes...); Autres emplois de la fonction publique accessibles par concours.

V. La division en spécialités

Puisqu'il ne peut y avoir de spécialités dans cette mention et comme il importe de conserver une lisibilité de pilotage, nous proposons de substituer le terme de «dominante» à celui de spécialité.